



Réunion du : 18 / 05 / 2020

Président : M. Edouard DELAMOTTE

Présents : Mmes Laurence ANTIMI-LOPPIN, Patricia ARNOUX, Christine TASTAVIN, Rosette GERMANO

MM. Claude COLOMBO, Patrick SCALA, Alain BROCHE, Gilles ERMANI, Pierre LAFON, Georges ROMANO, François ROUSTAN, Francis MAGGI, Pascal BISTARELLI, Gérard ALUNNI, Bernard JAMMES

Excusés : Mme Christiane TOTO BROCCHI, MM Nicolas BAUDOIN, Christian POMATTO, Joël SIMON

Assiste : M Jérémy GUEDJ

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

Ouverture de la séance à : 18 h

Compte tenu du contexte actuel, cette réunion se déroule en visioconférence.

Le Président remercie les membres du Comité de Direction de s'être adaptés à la situation et de participer à cette réunion en visioconférence qui a pour but, après deux mois d'absence, de faire le point sur la situation actuelle.

APPROBATION DES PV :

Comité de Direction du 02/03/2020

Bureau Exécutif du 23/03/2020

Bureau Exécutif du 30/03/2020

Bureau Exécutif du 06/04/2020

Bureau Exécutif du 20/04/2020

Bureau Exécutif du 27/04/2020

Bureau Exécutif du 11/05/2020

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président relate les diverses mesures prises par le Comex depuis le début de l'arrêt des compétitions décidé le 16 avril 2020.

Concernant la reprise des activités dans le cadre du déconfinement, il rappelle qu'il faut être prudent et attendre les directives gouvernementales. La pandémie n'étant pas éteinte, nous devons toutes et tous faire preuve encore de vigilance et continuer à respecter scrupuleusement les gestes barrières et les règles de distanciation sociale.

Concernant le questionnaire adressé aux clubs par la Ligue à propos du recensement des manifestations sportives annulées où il a été constaté que les clubs subissent de lourdes pertes, compensées en partie par l'arrêt prématuré des compétitions. Toutefois, les inquiétudes se portent principalement sur la saison prochaine avec une possible diminution des licenciés et des partenariats privés.

Un plan d'accompagnement individualisé des clubs sera mis en place par la LMF et le District afin d'étudier la situation financière des clubs et des aides de l'état et des collectivités.

TRESORERIE

Le Président présente l'impact financier pour le District suite à la crise sanitaire ; il fait part de l'estimation des pertes de recettes liées à l'arrêt des compétitions. Cependant, celles-ci seront en partie compensées par les dépenses non-engagées, notamment par la mise en chômage partiel du personnel du District ; une autorisation pour 7 emplois pour une période de 13 semaines nous ayant été accordée.

COMMISSIONS

Quelques dossiers n'ont pas pu être traités avant le confinement par les Commissions de Discipline et d'Appel. Afin de permettre la clôture de la saison 2019/2020, celles-ci se sont réunies en visioconférence avec les clubs concernés les 12 et 13 mai 2020.

Pour l'avenir, une étude est lancée sur la faculté de développer cette pratique sur certains dossiers.

ASSEMBLEE GENERALE

Le COMEX ayant présenté un nouveau calendrier statutaire et électoral, le District de la Côte d'Azur sous réserve de l'accord des Pouvoirs Publics, fixe son Assemblée Générale électorale le mercredi 07 octobre 2020, sachant que l'AG électorale de la LMF doit se dérouler le 21 novembre.

OUVERTURE DU SECRETARIAT

Le District de la Côte d'Azur ouvrira au public à compter du 03 juin 2020 les mercredis et vendredis après-midi de 15h00 à 18h00.

Afin de respecter les règles de sécurité, le personnel, les membres des Commissions et le public auront à leur disposition des masques chirurgicaux et du gel hydroalcoolique. De plus, les informations et marquages réglementaires seront mis en place.

CTD

Le District, après avoir accédé à la demande de son salarié, M. Jérémie GUEDJ, qui souhaite, pour raisons personnelles, bénéficier d'un congé sans solde à compter du 06 juillet 2020, doit pallier son remplacement durant sa période de non-activité, une étude des possibilités qui lui sont offertes est entreprise.

COMPETITIONS

L'AG d'hiver du DCA ayant voté le principe de la mise en place des championnats générationnels chez les jeunes dès la saison 2020/2021, Alain BROCHE et Francis MAGGI en collaboration avec la Commission des championnats à 11 et du CTD, présentent au Comité de Direction le résultat des modifications réglementaires et structurelles à proposer aux clubs.

A cet effet, les clubs vont se voir communiquer les documents relatifs à l'architecture envisagée des diverses compétitions, ainsi que les règlements d'administration y relatifs.

Les clubs devront apporter leur agrément pour permettre une mise en place.

Ce remaniement de nos compétitions sera soumis à l'approbation de l'A.G réglementaire ; en principe après la reprise des divers championnats concernés.

Le Comité de Direction après divers échanges, approuve la présentation aux clubs de ces modifications qui permettront à une véritable génération de monter et ainsi pouvoir continuer à jouer ensemble.

CLUBS

AS SOSPEL

La demande de dérogation à l'article 42 des Règlements Généraux du DCA, transmise avec avis favorable par le Bureau Exécutif est adoptée.

TOUR DE TABLE

Gilles ERMANI informe que la Commission Départementale des Arbitres est restée, durant la période de confinement, près du corps arbitral en prenant régulièrement des nouvelles des arbitres.

Toutefois, il craint une démobilisation du corps arbitral après cette longue période d'arrêt des activités.

Les tests de fin de saison 2019/2020 se dérouleront le 06 juin 2020 sous la forme de test théoriques.

Une bonne nouvelle, l'accession en L2 de M. Mathieu Vernice, arbitre de la Côte d'Azur.

M JérémY GUEDJ, CTD remercie le Comité de Direction de lui avoir accordé la possibilité de bénéficier d'un congé sans solde pour lui permettre de connaître une autre orientation professionnelle. Il souligne combien il a apprécié de travailler depuis une quinzaine d'années avec les Comités de Direction successifs. Le travail qui lui a été confié était enrichissant et a été une expérience inestimable.

La séance est levée à 21 h 00

Le Président,
M. Edouard DELAMOTTE.

Le Secrétaire de Séance
M Francis MAGGI